



COMMUNICATION AU COMITE EXECUTIF

La Commission Fédérale de la Coupe de France soumet au Comité Exécutif pour adoption, la répartition du nombre de clubs par Ligue métropolitaine au terme du 6^{ème} tour de la Coupe de France pour la saison 2017/2018 (hors clubs de L1 et L2).

NOMBRE DE CLUBS QUALIFIES AU TERME DU 6EME TOUR

SAISON 2017-2018 (Comex du 23 février 2017)

LIGUES REGIONALES	
AUVERGNE/RHÔNE ALPES	19
BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE	8
BRETAGNE	14
CENTRE VAL DE LOIRE	4
CORSE	2
GRAND EST	20
HAUTS-DE-FRANCE	20
MEDITERRANEE	5
NORMANDIE	8
NOUVELLE-AQUITAINE	12
OCCITANIE	11
PAYS DE LA LOIRE	11
PARIS ILE-DE-FRANCE	11
TOTAL	145

Il est rappelé que dans l'hypothèse où le club participant à l'UEFA Ligue Europa au titre de la Coupe de France ne dispute par le Championnat de France de ligue 1 2017/2018, ce club est exempté des huit premiers tours.

Le nombre de clubs issus du 6^{ème} tour serait de ce fait réduit à 142 et les Ligues suivantes auraient en conséquence un qualifié en moins : AUVERGNE/RHÔNE ALPES 18, BOURGOGNE/FRANCHE COMTE 7 et NOUVELLE-AQUITAINE 11.

(le 7 février 2017)